

L'observatoire de l'intégration des réfugiés



LETTRÉ BIMESTRIELLE DE FRANCE TERRE D'ASILE N°36 SEPTEMBRE 2009

Le soutien à la parentalité, un tremplin vers l'intégration

Pour beaucoup de parents récemment arrivés en France, l'exercice de la fonction éducative constitue un véritable défi en raison d'une mauvaise maîtrise de la langue mais aussi d'une méconnaissance des codes de leur nouvel environnement. Des structures très diverses tentent de les soutenir, favorisant l'intégration de toute la famille dans la société d'accueil.

Selon de nombreux spécialistes en matière d'éducation, la première demande des parents est de donner du sens à leur migration. C'est au travers de la réussite de leurs enfants qu'ils vont pouvoir justifier leur exil. En effet, une majorité de migrants viennent pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants. De la même manière, une grande part des réfugiés fuient leur pays avant tout pour protéger la vie de leurs enfants. Dans ce contexte, c'est le plus souvent en famille qu'ils s'installent dans leur nouvelle existence : l'école des enfants, le système de santé, le suivi des familles, les services sociaux vont représenter les premiers contacts quasi obligatoires avec la société d'accueil.

Pourtant de nombreux parents connaissent de grandes difficultés pour exercer leur fonction à la suite d'une migration récente. En effet, l'éducation au sein des familles étrangères reste fortement dominée par la question de la double culture. Ces parents évoluent dans une sorte de « bricolage », entre des éléments de leur culture d'origine qu'ils ne veulent pas abandonner, mais qu'ils ne peuvent transmettre en tant que tels puisqu'ils ne sont plus adaptés à la société dans laquelle vivent leurs enfants. Ceci crée un doute permanent sur ce qui est transmis. Cette contradiction affaiblit la légitimité des parents vis-à-vis des différentes institutions avec lesquelles ils sont en contact mais également aux yeux de leurs enfants, plus à l'aise dans la société d'accueil en raison surtout d'une meilleure maîtrise de la langue. Ce phénomène conduit parfois à une certaine « inversion des rôles », à savoir l'exercice par l'enfant de fonctions habituellement dévolues à l'adulte.

C'est vis-à-vis de l'école que les attentes des parents s'avèrent les plus fortes, mais ce sont aussi avec les enseignants que les incompréhensions et les malentendus demeurent les plus nombreux. Un certain nombre d'entre eux continuent de reprocher aux parents leur démission. Selon Michèle Vatz Laaroussi, auteure d'un ouvrage sur la question¹, les professeurs attendent une coopération des parents, alors que ceux-ci pensent qu'ils ne doivent pas se mêler de ce qui se passe à l'école. De même, ces parents oscillent entre confiance et doute vis-à-vis de l'école. Ils demandent souvent une prise en charge éducative qui dépasse le rôle traditionnel d'instruction. Plutôt qu'absentes, les familles sont surtout dépassées.



Penser l'intégration de toute une entité

Dans ce contexte, le soutien à la parentalité tient une place centrale. En effet, l'intégration des jeunes semble devoir se penser en parallèle avec celle de leurs parents. Selon Marie-Rose Moro, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris V, les enfants jouent un rôle crucial dans l'intégration de leurs parents « Par sa réussite scolaire, le jeune devient rapidement celui qui sait au sein de la famille, le maillon qui relie sa famille à la société d'accueil parce qu'il en apprend la langue et les codes plus rapidement que ses parents »². Ainsi, il est nécessaire de soutenir les parents migrants dans leurs fonctions éducatives de manière à favoriser l'intégration dans le pays d'accueil de toute une entité.

En France, de nombreux dispositifs de droit commun proposent des formes de soutien à la parentalité. Au-delà des dispositifs nationaux tels que l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour favoriser l'intégration »³, la majeure partie des actions menées se déroule sur le plan local. Ainsi, au niveau départemental, le Réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents (Reaap), fédère la plupart des actions de soutien. Celles-ci sont portées soit par des institutions ou des associations et prennent des formes très différentes⁴ allant des lieux d'accueil parents-enfants, aux groupes de parole et groupes d'échange de parents. La Maison des parents de Bobigny fait partie des initiatives qui

entrent dans le cadre du Reaap de Seine-Saint-Denis. Cette structure, créée en 2005, accueille chaque année plus de cent familles. « Une des difficultés des parents que nous recevons est leur difficulté à comprendre les institutions avec lesquelles ils sont en contact notamment les services sociaux. Ils ont l'impression que leur autorité leur a été confisquée par les institutions de la société d'accueil. Ils ne se sentent plus légitimes à exercer leur fonction de parents » explique Anna Cislighi, responsable de l'association. Pour faire face à ce phénomène, la Maison des parents organise chaque semaine des groupes de parole sur le thème de l'éducation entre des parents de différentes origines. « Ces moments passés ensemble permettent aux parents de sortir de leur isolement en s'exprimant, de prendre du recul sur leur propre culture en se confrontant à celle des autres et surtout de mieux appréhender les valeurs du pays d'accueil sans pour autant oublier leurs origines ».

Révéler les compétences des parents

Parmi le grand nombre d'actions existantes, certaines ont vu le jour grâce à des initiatives individuelles, c'est le cas des Femmes relais

d'Aulnay-Sous-Bois, créée en 2000 par Haïssa Sago : « Quand je suis arrivée dans le quartier en 1997, je me suis aperçue que bon nombre de familles vivaient dans un grand isolement, exclues des structures qui participent à l'intégration dans la société d'accueil, notamment à cause de la langue. J'ai ouvert une permanence chez moi pour rencontrer quelques mères de famille et finalement nous avons officialisé un mouvement plus collectif. »

Aujourd'hui, l'association rassemble des femmes qui comprennent à la fois les codes de la société d'accueil et du pays d'origine. Elles interviennent comme médiatrices dans des institutions aussi diverses que l'école, l'hôpital ou la protection maternelle et infantile. « Nous tentons de faire en sorte que les incompréhensions entre certaines institutions comme l'école et les familles cessent. Je crois que chacun a intérêt à ce dialogue : tant les familles pour retrouver leur vraie place dans l'éducation de leurs enfants que les professeurs qui peuvent désormais s'appuyer sur le regard des parents pour mener l'instruction des élèves ».

Un des principaux enjeux du soutien à la parentalité est donc de permettre aux parents migrants de révéler toutes leurs compétences. Selon Mme Moro, les migrations font partie de toutes les sociétés modernes. A partir du moment où le soutien aux familles prend en compte la variable de la migration, le risque de fragilité et d'exclusion est transformé en potentialité créatrice tant pour les enfants, les parents, que pour tous ceux qui les accompagnent.

LES ACTUALITÉS SOCIALES

Un état des lieux du Dalo

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la loi sur le droit au logement opposable (Dalo) visait à rendre effectif le droit à un logement décent et indépendant en désignant l'Etat comme garant de celui-ci. Un an et demi après sa mise en œuvre, alors que se pose la question des premiers résultats de la loi, la journée régionale organisée par le Service logement de France terre d'asile se proposait d'en dresser un état des lieux en Ile-de-France. Elle a permis de mettre en lumière les profondes difficultés auxquelles se heurte l'application du Dalo. Il apparaît ainsi que l'accès aux recours est entravé par la faible diffusion de l'information vers le pu-

blic et par le manque de formation des travailleurs sociaux en la matière. Quant aux procédures engagées, elles se heurtent à l'insuffisance des moyens des commissions de médiation chargées de l'examen des dossiers et à l'absence d'harmonisation des critères de décision. Surtout, l'Etat peine à honorer son obligation de résultat : dans les départements où la situation du logement est tendue ou critique, la pénurie de logements, l'inadaptation de l'offre, les délais de construction et les nombreux obstacles politiques, administratifs et financiers limitent considérablement les solutions.

(suite page 3)

¹ VATZ LAAROUISSI M., *Le familial au cœur de l'immigration*, l'Harmattan, 2001.

² UNICEF SONACOTRA, *Les enfants de l'exil*, octobre 2003 (document numérisé).

³ Voir le zoom, p.2.

⁴ Voir La parole à, p.2.

LA PAROLE À

Travailler sur les compétences des parents

Mahamet Timera, Professeur des Universités à Paris 7

Quelles sont les ruptures intra-familiales consécutives au processus migratoire ?

Les ruptures à l'intérieur des familles ne sont pas forcément liées au processus migratoire. Il peut y avoir d'autres formes de ruptures avant le départ et d'autres formes de résolutions. La migration change simplement la position des parents vis-à-vis de leurs enfants. C'est la raison pour laquelle la problématique de la parentalité dans ce cadre reste intimement liée à la notion de citoyenneté. Celle-ci doit être entendue au sens de la participation à la vie de la cité mais aussi de reconnaissance de la collectivité vis-à-vis de ces individus. Cette reconnaissance sociale de l'action des parents fait souvent défaut dans la société d'accueil. Dans ce contexte, les parents deviennent invisibles, perdent toute la légitimité dont ils bénéficiaient dans leur pays d'origine, à intervenir face aux différentes institutions dans lesquelles sont pris en charge leurs enfants. Ce phénomène général n'est absolument pas lié au niveau d'études ou à la position sociale du père ou de la mère. J'ai connu des familles très modestes trouver tout à fait leur place dans la société d'immigration et devenir complètement transparents après leur migration.

Que peut apporter le soutien à la parentalité dans ce contexte ?

Le soutien à la parentalité reste très utile pour permettre aux parents d'intervenir efficacement dans l'éducation de leurs enfants mais il ne faut pas qu'il s'organise dans n'importe quelles conditions. En effet, de nombreux pères et mères voient l'intervention d'une institution extérieure comme une intrusion qui ne va pas renforcer mais affaiblir leur autorité. Ce phénomène, très grave, va avoir pour effet non seulement de délégitimer leur place dans la société d'accueil mais également aux yeux de leurs enfants. Les parents auront le sentiment de ne plus avoir les outils pour assurer leurs fonctions éducatives et devenir totalement absents. Ils seront ensuite accusés de démission si leurs enfants adoptent un jour un comportement déviant.

Quelle forme doit prendre cette aide ?

Les associations intervenant dans ce domaine doivent permettre au père et à la mère de mieux assurer leurs fonctions ou jouer un rôle d'intermédiaire qui peut mettre fin à des incompréhensions entre eux et certaines institutions. Il s'agit de considérer les parents comme des partenaires avec lesquels il faut travailler. Vouloir agir à leur place a des effets souvent dévastateurs.

Olivia Maire, chef de projet au sein de l'association Profession Banlieue

Qu'est-ce que le Reaap ?

Le Réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents a été mis en place en 1999. Une circulaire de la délégation interministérielle à la famille pose les jalons de ce dispositif. Ce texte prévoit qu'une aide doit être apportée aux familles qui ont besoin d'un soutien dans l'éducation de leurs enfants. Il rappelle aussi que la famille demeure le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des valeurs et des repères et de ce fait, qu'elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Pour Profession banlieue, en charge de l'animation de ce réseau en Seine-Saint-Denis, il s'agit de favoriser les échanges entre les parents, de valoriser les initiatives les plus innovantes, de les faire connaître mais surtout de mettre à disposition du père et de la mère des services leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

Quels sont les domaines concernés par ces actions ?

En matière de soutien à la parentalité les initiatives sont extrêmement nombreuses et variées. Il peut s'agir de groupes de parole de parents, des lieux d'accueil pour les enfants et les parents, d'actions ayant pour

objectif l'amélioration des relations entre les familles et certaines institutions comme l'école, de groupes d'activités entre les parents et les enfants, de Maison des parents. Ces actions ont pour but de travailler sur les compétences des parents, de leur permettre de retrouver confiance, de mieux comprendre leurs enfants, de valoriser la transmission d'une histoire et de valeurs.

Ce dispositif comprend de nombreuses initiatives associatives. Que peuvent apporter les associations en matière de soutien à la parentalité ?

Le travail des associations offre une vraie plus-value en matière de soutien à la parentalité. Elles constituent un espace de neutralité au sein duquel les parents ne se sentent plus des usagers sous le contrôle d'une institution. De plus, la structure associative permet une vraie proximité. Elle est généralement implantée au sein du quartier et reste ouverte à des horaires où bien des institutions ont déjà fermé leurs portes. Il faut enfin préciser que nombre d'entre elles ont été créées à l'initiative des parents eux-mêmes qui souhaitent se regrouper pour répondre à un besoin. Les associations ne doivent pas remplacer les institutions mais elles peuvent en grande partie compléter leur action.

ZOOM

Ouvrir l'école aux parents, une petite révolution...

« Une petite révolution », voilà comment Martine Chomentowski, formatrice au Casnav¹ de Paris, définit l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ». Cette initiative originale résulte officiellement d'une circulaire signée conjointement le 25 juillet 2008 par les ministères de l'Immigration et de l'Éducation nationale. Elle part surtout d'un constat : l'école est trop longtemps restée une institution fermée qui ne laissait que très peu de place aux parents des élèves qu'elle accueillait. « Dès que nous avons proposé cette formule aux enseignants, beaucoup ont répondu présents mais nous avons surtout pris conscience à quel point elle correspondait aux besoins des parents », raconte Mme Chomentowski.

Mise en place cette année à titre expérimental dans douze départements et dans plus de quarante-six sites comprenant une grande majorité de collèges, elle s'adresse à des parents d'élèves, étrangers ou immigrés, c'est-à-dire des parents nés à l'étranger, de nationalité française ou non, qui n'ont pas signé le contrat d'accueil et d'intégration.

Il s'agit de proposer aux volontaires des formations visant à acquérir une meilleure maî-

trise de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement), de favoriser une plus grande connaissance de la société française par la présentation des valeurs de la République, de permettre aux parents de mieux comprendre l'institution scolaire, leurs droits et devoirs ainsi que ceux des élèves afin de leur donner plus de moyens pour aider leurs enfants au quotidien.

Tout au long de l'année, les formations ont été assurées sur le temps scolaire par des personnels qui enseignent au sein de classes pour élèves non francophones. D'après Mme Chomentowski, le fait que les cours aient été dispensés par les professeurs reconnus par l'Éducation nationale a été très important. « Cela a contribué à rassurer les parents, surtout les plus rétifs à d'autres dispositifs ».

Quels publics ?

Selon les évaluations de l'Académie de Paris qui correspondent à peu près aux tendances nationales, les personnes ayant suivi ces formations sont généralement des parents âgés de trente-six à quarante ans. Les chiffres nationaux montrent que les personnes originaires du Maghreb restent majoritaires tandis qu'à Paris, les familles chinoises sont les plus nombreuses. Le

public demeure essentiellement féminin. « Un phénomène qui pourrait s'expliquer par le fait que les femmes, contrairement aux hommes, ne travaillent pas pendant le temps scolaire et peuvent facilement se libérer à partir du moment où les enfants sont eux-mêmes scolarisés », explique Brigitte Frénais-Chamaillard, chargée de coordonner le dispositif au ministère de l'Immigration.

41 % des familles sont en France depuis plus de cinq ans et 31 % depuis plus de dix années. Des chiffres révélateurs, selon Madame Frénais-Chamaillard. « Pour beaucoup de parents, une des principales motivations était d'apprendre le français notamment pour ceux qui ne maîtrisaient toujours pas la langue en dépit du fait qu'ils travaillaient et vivaient dans le pays depuis de nombreuses années ».

L'autre motivation des participants a été l'envie d'aider leurs enfants et d'être présents au sein de l'institution scolaire. « Selon les responsables de plusieurs collèges que j'ai visités, dès qu'il y a un problème, les parents comprennent désormais ce qui se passe. Ils arrivent à se faire comprendre et d'une certaine manière arrivent à reprendre la main sur ce monde qui leur était jusqu'alors étranger », raconte Brigitte Frénais-Chamaillard. L'évaluation de

l'Académie de Paris confirme cette tendance puisque dans de nombreux établissements, les parents concernés ont davantage participé à la vie scolaire. Dans le premier degré, ils se sont même investis dans les différentes actions menées par les associations de parents d'élèves. Par voie de conséquence, au sein du premier degré, les résultats scolaires des enfants ont été améliorés à la suite de l'opération.

En dépit de ces premiers résultats, le dispositif devrait quelque peu évoluer l'année prochaine. Des efforts restent à accomplir en matière de coordination avec les associations qui travaillent habituellement avec les écoles. De plus, les formations linguistiques ne tiennent pas forcément compte des différents niveaux au sein d'un même groupe. Malgré ces possibles améliorations, l'opération devrait passer de douze à trente-et-un départements dès l'année prochaine tant son succès est grand. Selon Martine Chomentowski, « sans avoir spécialement communiqué sur ce sujet, de nombreux établissements nous déjà ont contactés pour mettre en place cette formule au sein de l'Académie de Paris. Je ne sais pas encore si nous aurons les budgets pour faire face à la demande. En tous cas, cela en dit long sur les potentialités de cette opération... »

¹ Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants des enfants du voyage.

LES ACTUALITÉS SOCIALES

(suite de la page 1)

Un bénéfice incertain pour les réfugiés

A ces difficultés transversales s'ajoutent, pour les réfugiés, des obstacles spécifiques. Théoriquement, ils sont éligibles au Dalo et la durée de leur séjour en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) peut leur permettre d'être désignés comme prioritaires par la commission de médiation¹. Pourtant, dans les faits, le bénéfice du Dalo pour les réfugiés s'avère plus incertain. Il se heurte d'abord à la question des délais de saisine et de réponse, difficilement compatibles avec l'impératif de sortie de Cada en trois mois renouvelables une fois. L'examen du dossier par la commission de médiation peut en effet prendre jusqu'à six mois ; puis, en cas de décision favorable de la commission, le préfet dispose de trois à six mois pour reloger le requérant. La durée de la procédure impose donc de trouver des solutions alternatives d'hébergement pour assurer la sortie des centres d'accueil. En outre, les responsables de Cada considèrent parfois que d'autres dispositifs bénéficient plus directement aux réfugiés. Les accords avec le Préfet peuvent, lorsqu'ils mentionnent explicitement ce public, s'avérer plus favorables en termes de débouchés et de délais. Face à ce constat, les stratégies des acteurs de l'intégration des réfugiés varient : certains ne font pas appel au Dalo, d'autres forment systématiquement un recours, parallèlement à d'autres démarches. Les résultats dépendent de la situation du logement

¹ FRANCE TERRE D'ASILE, « Le ministère de l'Immigration répond aux questions de France terre d'asile », *Lettre de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés*, n° 29, juillet 2008, p. 3.

Un état des lieux du Dalo

de chaque département et de la manière dont le Dalo s'est intégré aux dispositifs existants.

Des associations mobilisées

Face aux difficultés rencontrées, des initiatives ont vu le jour pour favoriser l'accès des réfugiés au Dalo et la transparence du dispositif. France terre d'asile siège ainsi au Comité national de suivi, qui assure une veille sur l'application de la loi et remet chaque année un rapport au président de la République. Des représentants des Cada ou de France terre d'asile participent égale-

ment aux comités de suivi départementaux qui ont été créés à l'initiative des associations à Paris et dans l'Essonne, pour veiller au déroulement des procédures, assurer la coordination et l'information des différents acteurs et être force de proposition sur le territoire. A Toulouse, l'association Arseea, gestionnaire d'un Cada et d'un CPH, a établi un partenariat avec le Réseau interassociatif du logement de la Haute-Garonne (Rial 31) pour bénéficier d'un soutien technique dans la constitution des dossiers Dalo et optimiser ainsi les chances de décision favorable.

Ces initiatives ne résoudront pas le problème structurel de pénurie qui s'oppose à l'effectivité du droit au logement, mais témoignent de la volonté des associations de promouvoir l'accès des réfugiés à ce droit. Si les recours n'aboutissent pas au relogement, ils ne sont pas pour autant inutiles. Saïd Gacem, directeur du Cada et du CPH Arseea, rappelle ainsi que « saisir le Dalo permet aux familles de faire valoir leurs difficultés, et aux Cada de montrer les efforts mis en œuvre pour l'accès au logement des réfugiés ». Une manière d'interpeller les responsables, dans l'attente de résultats plus concrets.

Le droit au logement, un enjeu européen

Dans une recommandation du 30 juin 2009, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe rappelle l'importance du droit au logement dans un contexte où de nombreux habitants de l'Europe se trouvent mal logés ou dans une situation de sans-abri. Il note que les réfugiés et les travailleurs migrants font partie des personnes exposées aux plus grandes difficultés.

Pour que ce droit devienne effectif en Europe, le Commissaire recommande que les législations nationales définissent précisément les droits relatifs au logement, désignent des responsables pour leur mise en œuvre, prévoient des recours effectifs pour les individus et conçoivent un mécanisme de suivi. Les mesures prises par les Etats doivent s'inspirer des jurisprudences européennes qui concernent l'accessibilité du logement, son niveau suffisant et son coût abordable, ainsi que la prévention et la réduction de l'état de sans-abri.

En tant que public particulièrement vulnérable au regard du logement, les réfugiés doivent bénéficier de ces mesures de droit commun. Mais la recommandation du Commissaire aux droits de l'homme les concerne d'autant plus qu'elle insiste sur l'importance d'articuler le droit au logement avec le principe de non discrimination. Cela suppose que les dispositions relatives au logement n'introduisent aucune discrimination directe ou indirecte, mais aussi que des « mesures positives » puissent être prises en direction de groupes défavorisés afin d'assurer l'égalité de traitement. Les travailleurs migrants ils explicitement désignés comme l'un des groupes pouvant bénéficier de ces mesures. Quant aux réfugiés, s'ils ne sont pas identifiés comme une catégorie spécifique, ils restent évidemment largement concernés par les enjeux de non discrimination et d'égalité d'accès aux droits.

L'INTÉGRATION EN EUROPE

Voilà plus d'un siècle que l'association britannique The Children's Society¹ protège les mineurs les plus fragiles et sensibilise l'opinion publique à leur situation. Elle est l'instigatrice de nombreux programmes visant à lutter contre le phénomène dit de « parentification ». En effet, dans le cadre de l'exil, il est fréquent que certains enfants jouent le rôle de leurs parents. A cause surtout d'un manque de maîtrise de la langue, les parents rencontrent de grandes difficultés à communiquer avec les différentes institutions de la société d'accueil. De leur côté, les enfants, en raison essentiellement de leur rapport avec l'école acquièrent plus facilement les bases qui leur permettront de connaître les codes de la société dans laquelle ils ont récemment migré.

La « parentification » fait peser sur les mineurs une charge qui devient rapidement une source de stress. Les enfants peuvent entretenir un certain ressentiment à l'égard de leurs parents d'être assignés à un rôle d'interprète ou de soutien, en particulier si cette fonction menace leur scolarité ou plus généralement leur vie sociale. Ils

Au Royaume-Uni, ne pas grandir trop vite

ressentent parfois un sentiment de toute-puissance mettant en péril les dynamiques de transmission et les conduisant à refuser l'autorité parentale. En fragilisant le lien qui unit les parents et les enfants, elle devient une source d'exclusion pour toute la famille.

Favoriser une approche globale de la famille

Pour tenter de prévenir ce phénomène encore peu connu au sein de l'Union européenne, The Children's Society a mis en place un certain nombre de programmes visant à offrir un soutien global aux familles concernées. Un guide ressources consultable en ligne, The Whole Family Pathway², à l'usage de tous les praticiens de la famille a été élaboré. « Ce guide dresse un panorama des diffé-

rents domaines dans lesquels peut se jouer le phénomène de « parentification » comme l'éducation ou la santé en particulier dans le cas où les parents réfugiés ne peuvent plus tenir leur rôle en raison d'une pathologie lourde ou de traumatismes profonds », explique Jenny Frank, responsable de projet au sein de l'association. Il propose aussi une liste d'organismes ressources en la matière à destination des parents.

L'association a également élaboré un certain nombre de principes de base devant guider le travail de tous ceux qui accompagnent les familles concernées par ce type de phénomène. Ces principes visent à éviter au mineur d'assumer des tâches inappropriées au vu de son âge, à offrir un accompagnement global de la

famille de manière à répondre aux besoins de toute une entité et à reconnaître à la famille un vrai rôle dans sa propre intégration en impliquant ses membres dans les rapports qu'ils peuvent entretenir avec les services sociaux. Ils doivent enfin permettre au mineur de bénéficier d'une certaine forme de sécurité et d'un soutien de qualité dans le cas où il continuerait à assumer des tâches pour le compte de ses parents.

Répertoire des bonnes pratiques

The Children's Society propose enfin une liste de bonnes pratiques en la matière. Dans le domaine scolaire l'association a répertorié plusieurs mesures qui permettront aux parents et aux enfants de ne pas rompre leur lien en dépit des obligations scolaires de l'enfant. Ainsi, il est préconisé de mobiliser des interprètes si nécessaire, d'élaborer des livrets d'accueil en plusieurs langues à l'usage des enfants et des parents, d'organiser des séances de travail à l'heure du déjeuner de manière à ce que les enfants devant assumer un certain nombre de tâches pour leurs parents puisse faire leurs devoirs, et de mettre à disposition des enfants un téléphone afin qu'ils puissent venir en aide à leurs parents en cas de besoin. Une occasion pour l'école d'offrir à tous ses élèves une vraie vie d'enfant...

Le soutien à la parentalité à l'école, une préoccupation européenne

Au delà de la résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 qui recommande « d'impliquer les parents dans la vie scolaire et de les sensibiliser à l'influence que peuvent avoir les conditions de vie et les activités extrascolaires sur l'acquisition d'aptitudes et de compétences à l'école », l'Union européenne n'a pas réellement pris la mesure de l'importance du soutien à la parentalité en milieu scolaire.

A l'inverse, les politiques nationales d'intégration des élèves migrants en Europe prennent de plus en plus en compte la nécessité de donner aux parents une place dans la scolarité de leurs enfants. Cette préoccupation se manifeste aux travers de différentes mesures. Plusieurs pays comme l'Irlande publient, au travers d'un livret d'accueil traduit en langues étrangères à destination des parents, des informations sur l'institution scolaire. Le recours à des interprètes est également prévu dans certaines circonstances notamment lors des réunions de parents d'élèves. D'autres Etats, comme le Royaume-Uni, ont récemment créé des médiateurs interculturels chargés de faire le lien entre les familles et les enfants scolarisés.

¹ www.childrensociety.org.uk

² www.youngcarer.com/pdfs/Whole%20Family%20Pathway.pdf

ACTUALITÉS

Les situations de réfugiés prolongées, un défi pour la communauté internationale

Selon les dernières statistiques du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 5,7 millions de personnes vivent aujourd'hui en exil depuis cinq ans ou plus¹. Pour évoquer cette problématique, le HCR a adopté le concept de situation de réfugiés prolongée, qui s'applique aux situations dans lesquelles au moins 25 000 personnes d'une même nationalité vivent en exil depuis plus de cinq ans dans un pays d'asile donné. On comptait 29 situations de réfugiés prolongées en 2008, parmi lesquelles les Afghans au Pakistan et en Iran, les Burundais en Tanzanie, les Erythréens à l'est du Soudan ou les réfugiés bosniaques et croates en Serbie.

Des populations prises au piège dans les pays d'exil

Ces situations sont souvent considérées comme des impasses, en raison de la complexité de leurs causes, de leurs lourdes conséquences et de leurs faibles perspectives d'évolution. Initiées par le déplacement massif de populations fuyant les persécutions ou la violence, elles s'installent dans la durée du fait de la persistance des problèmes dans les pays d'origine et des réponses des Etats d'accueil face à cet afflux : les réfugiés se voient souvent refuser la liberté de mouvement et l'accès au travail, confinés dans des camps et écartés de toute perspective d'intégration. Piégés dans une

situation sans issue apparente pendant des années, voire sur plusieurs générations, ils représentent aussi un poids économique, écologique et social pour les pays d'accueil. Or ces pays hôtes sont très majoritairement des pays en développement qui peinent à faire face aux coûts et aux contraintes engendrés par la présence prolongée de réfugiés. Les communautés locales les plus vulnérables s'en trouvent fragilisées et les populations réfugiées ne survivent, dans certains cas, que grâce à l'aide humanitaire.

Des solutions limitées

La complexité de ces situations les rend d'autant plus délicates à traiter. Les perspectives de résolution manquent, surtout quand la situation des pays d'origine ne laisse présager aucune amélioration à court terme. Le rapatriement volontaire est la solution privilégiée par le HCR, et celle qui concerne le plus grand nombre de réfugiés. En 2008, le HCR estime à 604 000 le nombre de retours volontaires vers le pays d'origine. Mais ce chiffre ne cesse de baisser depuis 2004, notamment du fait de la dégradation de la situation en Afghanistan, principale destination de retour. Le HCR travaille aussi à favoriser l'intégration durable des réfugiés dans le pays d'accueil. Bien que cette intégration soit difficile à mesurer et reste dans bien des cas très limitée, des avancées significatives ont pu être observées. Ainsi, en Tanzanie, les autorités ont offert la possibilité d'obtenir la naturalisation et la citoyenneté à la plupart des ré-

fugiés burundais qui ont fui leur pays d'origine en 1972, qui sont parvenus à l'autosuffisance et qui souhaitent rester dans le pays. La réinstallation dans les pays tiers constitue une troisième solution, bien qu'elle concerne une proportion très faible de réfugiés. Le HCR prône son usage stratégique à destination des personnes les plus vulnérables. En 2008, 88 800 réfugiés ont été réinstallés dans seize pays. Même si les places sont rares, la réinstallation constitue une source essentielle de protection et peut servir de levier pour ouvrir d'autres perspectives. Elle incite en effet les Etats d'accueil à prendre des mesures en faveur des réfugiés restants, comme en Tanzanie où le programme de réinstallation a encouragé le gouvernement à régler la situation globale des réfugiés burundais. Les trois solutions durables envisagées par le HCR sont donc complémentaires. Pourtant, elles ne peuvent à elles seules constituer une issue aux situations de réfugiés prolongées. En l'absence de solution définitive, le HCR travaille à améliorer les conditions de vie sur place, en veillant au respect des droits fondamentaux des réfugiés et en plaidant pour leur autonomie, notamment économique. Surtout, il s'efforce de réorienter l'attention des Etats sur le sujet. Car, comme le rappelle le Haut commissaire António Guterres, « la problématique des réfugiés constitue une responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble et ne peut être traitée avec efficacité que par le biais de l'action collective et concertée ».

¹ HCR, 2008 *Global Trends*, juin 2009, p. 4.

² HCR, *Les situations de réfugiés prolongées, dialogue du Haut commissaire pour les défis de protection 2008*, décembre 2008, p. 2.

L'INTÉGRATION VUE PAR...

« C'est vrai qu'il y a beaucoup de différences de culture entre les minorités et les Français, mais le principal problème d'intégration c'est la langue » explique Akhmed d'origine tchétchène. Une phrase qui résume à elle seule l'essentiel du processus d'intégration : celui-ci passe d'abord et surtout par la communication et, donc, par la langue. Une langue qu'il apprend difficilement, mais sûrement, chaque jour, grâce à son emploi, tant il est vrai que le monde professionnel constitue un vecteur important de l'intégration à travers la sociabilité quotidienne et les interactions verbales. « J'ai commencé à

travailler dans un garage sur des moteurs. On m'avait dit que c'était mieux de travailler pour apprendre le Français. J'ai toujours un problème avec la langue, mais il y a le voisinage, ça aide. On discute et parfois on fait avec les gestes quand on ne comprend pas ». L'intégration, Akhmed la vit aussi à travers l'émergence d'un sentiment d'égalité qui le fait se sentir bien en France : « Quand on vous fait du mal en Russie et que vous êtes Tchéchène, la police s'en fout. Alors qu'ici, la police vous écoute, elle vous aide, tous les gens sont égaux. »

BRÈVES

Refus d'inscription en faculté de médecine

La loi française offre aux médecins étrangers la possibilité de ne refaire qu'une partie des études médicales s'ils veulent exercer en France. Il leur faut pour cela s'inscrire dans une université française et passer le concours de première année afin de bénéficier ensuite de dispenses de cours jusqu'au concours de l'internat. Mais tous les présidents d'université ne l'entendent apparemment pas de cette oreille. Ainsi, Monsieur O., médecin généraliste arrivé en France en 2004, s'est vu refuser son inscription à Poitiers au motif qu'il pouvait exercer dans son pays. Une décision que la Halde s'est empressée de condamner le 29 juin 2009 au motif qu'il s'agissait d'une discrimination fondée sur l'origine.

Stockholm selon la Commission européenne

La Commission européenne a présenté en juin 2009 ses propositions pour le programme de Stockholm. Il doit définir la politique européenne dans les domaines de la justice et des affaires intérieures pour les cinq prochaines années. Concernant l'asile et l'immigration, la Commission propose notamment l'adoption d'un code de l'immigration et de règles communes pour le regroupement familial. De même, la Commission souhaite la mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination permettant d'appuyer les efforts des Etats en matière d'intégration. Les décisions d'octroi du statut de réfugié pourraient faire l'objet d'une reconnaissance mutuelle d'ici 2014. Enfin, la Commission envisage un mécanisme de transferts intra-européens des

personnes bénéficiant d'une protection internationale sur une base volontaire et coordonnée.

Des propositions pour les centres provisoires d'hébergement

Fin juillet 2009, France terre d'asile a remis au ministre de l'Immigration une série de propositions visant à redéfinir le rôle des centres provisoires d'hébergement (CPH). Celles-ci ont été élaborées dans le cadre d'une réflexion commune menée avec l'ensemble des CPH et des associations de défense du droit d'asile. Elles devraient être finalisées au cours d'une réunion avec le ministre en septembre. L'ensemble de ces propositions est disponible sur le site de France terre d'asile : www.france-terre-asile.org/index.php/compontent/content/article/1184

Le programme Métis démarre

Le programme Mixité et équilibre des territoires par l'intégration socioprofessionnelle des nouveaux arrivants (METIS) de France terre d'asile s'inscrit dans le cadre de l'élargissement des activités de la Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité (PRIM). Elaboré en partenariat avec la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du ministère de l'Immigration et de l'intégration, il débute le 1er septembre. Son objectif est de favoriser l'accès au logement et à l'emploi par la mobilité géographique des primo arrivants franciliens signataires du CAI (hors réfugiés statutaires).

LIBRE OPINION

L'intégration est une volonté

Intégrer, évaluer. Ce sont là deux maîtres mots de la politique d'immigration française largement repris d'ailleurs dans la plupart des pays de l'Union. Mais que signifie l'intégration et que faut-il évaluer ? Les politiques publiques ou les migrants ? La spirale sécuritaire qui s'est emparée des sociétés européennes après le 11 septembre 2001 a tordu le curseur et les migrants se sont d'abord trouvés face à une injonction politique que leur adressaient les Etats : intégrez-vous !

Les quarante piteuses ont et continuent de frapper de plein fouet indistinctement les fils et les filles des différentes générations de migrants mais aussi les enfants de Français - l'une des qualités n'excluant pas l'autre - la plupart ouvriers mélangés dans ce qui reste des zones industrialisées du vingtième siècle. Et dans cette terrible bataille certains ont eu l'impression qu'ils étaient délaissés, ignorés, en fonction de leur origine, d'autres trouvant parfois que l'on en faisait décidément trop pour leurs voisins et pas assez pour eux-mêmes. C'est ainsi qu'en l'absence de réponse politique adéquate notre société s'est fragmentée et que s'est ethnicisée la question sociale. La question des discriminations bien présentes dans notre société achevant de structurer des comportements identitaires perçus comme potentiellement dangereux au regard de notre histoire et de nos libertés.

C'est pour répondre à ces problématiques que nous avons souhaité publier une étude consacrée aux indicateurs des politiques publiques d'intégration en Europe.

Notre volonté étant de nous extraire de toute polémique conjoncturelle et spectaculaire - il n'en manque pas depuis deux ans : la burka, les quotas, les tests ADN - et apporter notre contribution à une évaluation objective des politiques publiques et non des migrants. Autrement dit, il s'agit de se concentrer sur l'essentiel pour une société diverse, laïque et respectueuse des droits fondamentaux : comment faire pour améliorer le vivre ensemble ?

Cette option est d'ailleurs celle que rappelait avec force la Commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration il y a un an : « Dans ce domaine (de l'immigration) encore plus qu'ailleurs, l'action patiente, résolue et respectueuse de la complexité des choses doit être préférée aux remèdes spectaculaires mais illusoire. »

C'est à découvrir dans la prochaine livraison des Cahiers du social, sous le titre « Comment évaluer les politiques d'intégration en Europe ».

Pierre HENRY

Directeur général de France Terre d'Asile

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés

EST UNE PUBLICATION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Directeur de la publication : Jacques Ribs

Directeur général : Pierre Henry

Rédacteurs en chef : Fatima Mlati, Matthieu Tardis

Comité de rédaction :

Christophe Andréo, Marine Carlier, Antoine Janbon.

www.france-terre-asile.org

Maquette : Collectif La Maison des Journalistes

Impression : Marnat

5 ter, rue Arsonval 75015 Paris

Tarif : 1,5 €

Commission paritaire n°65091

ISSN : 1769-521 X



Avec le soutien du
Fonds européen
pour les réfugiés

Bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement annuel au tarif de 50 € pour recevoir toutes les publications de France terre d'asile (Le Courrier, Pro Asile, les Cahiers du Social et L'Observatoire de l'intégration).

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Règlement par chèque bancaire ou postal à : France terre d'asile, 22-24 rue Marc Seguin, 75018 Paris